Chargé de prévention incendie (F/H) - CDD 12 mois

https://recrutement.seinemaritime.fr/front-jobs-detail.html?id_job=4029&id_origin=0

Limite de candidature	29-11-2026
Mise à jour	29-10-2026
Référence	CPR-013-26 / P06527
Service	DIRECTION DE LA SURETE, DE LA SECURITE, DE LA PREVEN...
Localisation	ROUEN / HOTEL DU DEPARTEMENT
Contrat	4- Contrat de projet
Statut	-
Fonction	L02 Conseiller prévention et sécurité
Date d'entrée	01/01/2027
Filière	Technique
Catégorie	B
Cadre d'emploi	Techniciens territoriaux
Grade	Technicien, Technicien principal de 1ère classe, Technicien principal de 2ème classe

Contexte et définition du poste

La Direction de la Sécurité-Sureté-Prévention-Contrôles assure des missions d'audit et de conseil dans le domaine de la sécurité incendie. Ces missions concernent aussi bien le bâti existant que les projets de construction. Afin que la réglementation incendie soit respectée et par conséquent les risques pour les occupants circonscrits la D2SPC accompagne au quotidien les différentes directions œuvrant dans le domaine bâtimentaire ou évènementiel. En outre, la Direction assure un appui à l'élaboration des demandes d'autorisations administratives et produit des avis sur les projets de construction, d'aménagement ou d'acquisition de bien.

Missions :

Conseiller les différents acteurs du Département et rendre des avis en matière de sécurité incendie,

Apporter les connaissances théoriques nécessaires aux agents de prévention de 1er niveau pour passer l'examen d'agent de prévention de 2ème niveau,

Compagnonner les agents de prévention de 1er niveau dans l'élaboration des avis sécurité incendie pour lesquels la direction est sollicitée,

Apporter une expertise en prévention et sécurité incendie à l'ensemble des agents de la Direction

Profil recherché

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Titulaire du PRV3 – obligatoire.

Connaissance et expérience de la règlementation relative à la prévention et à la lutte contre les incendies.

Analyser et proposer une analyse des risques avec un avis technique.

Écouter et conseiller les demandeurs sur la faisabilité d'un projet.

Expérience souhaitée sur des missions de formateur et de préventionniste.

Sens des relations humaines, des responsabilités et de la négociation

Être autonome, pédagogue, organisé, disponible

Permis B – indispensable

Avantages :

Travail d'équipe

Parcours de formations riches et adaptés pour développer vos compétences

Participation employeur au trajet domicile/travail en transport en commun

Forfait mobilités durables

Participation à la prévoyance

Aides à la famille (prestations jeune enfant, subvention séjours)

Association du personnel

Association sportive

Parking gratuit et sécurisé

Gratuité des parcs et musées départementaux